

# PAI : Projet d'accueil individualisé

## La scolarité des enfants avec une maladie chronique ou une allergie



Les fiches Solutions-Ergo

1

### POURQUOI CETTE FICHE ?

Certains enfants ont besoin d'adaptations scolaires liées à leur **santé** (maladie chronique, allergie, intolérance, traitement médical...).

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est un document officiel qui organise la prise en charge de ces besoins dans l'école. Il permet d'assurer la sécurité de l'enfant, de prévenir les risques et de favoriser sa participation aux activités scolaires.

2

### POUR QUI ?

- Enfants ayant une **allergie sévère** (alimentaire, médicamenteuse, piqûres).
- Enfants atteints de **maladies chroniques** (asthme, diabète, épilepsie, maladie cœliaque...).
- Enfants nécessitant la prise de **médicaments réguliers à l'école**.
- Enfants avec besoins spécifiques de santé (alimentation adaptée, protocole d'urgence).

3

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- La demande est faite par les **parents**, auprès de la direction de l'établissement.
- Le PAI est rédigé **en concertation** avec : les parents, le médecin scolaire, l'équipe éducative, parfois le médecin traitant.
- Il décrit :
  - les traitements,
  - les conduites à tenir en cas d'urgence,
  - les aménagements nécessaires (repas, dispenses, matériel).

4

### CE QUE ÇA CHANGE À L'ÉCOLE

- Prise en compte des besoins spécifiques (menus adaptés à la cantine, trousse d'urgence, pauses santé).
- Formation et information de l'équipe éducative sur le protocole.
- Sécurisation des sorties scolaires (médicaments emportés, accompagnement adapté).

5

### ⚠ CE QU'IL NE FAUT PAS CONFONDRE

- Le PAI n'est pas destiné aux troubles DYS ou aux difficultés scolaires.
- Il ne concerne que les besoins liés à la **santé**.
- Pour les troubles des apprentissages, ce sont plutôt les dispositifs **PAP** ou **PPS** qui s'appliquent.



6

### ✓ CE QU'IL FAUT RETENIR

- Le PAI est un document écrit qui organise la scolarité d'un enfant avec une maladie chronique ou une allergie.
- Il est rédigé à la demande des parents, en lien avec le médecin scolaire.
- Il garantit la sécurité de l'enfant et son inclusion dans toutes les activités.
- C'est un outil de prévention et de coordination, centré exclusivement sur la santé.